

CCAS DE MOUILLERON LE CAPTIF

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

PREAMBULE

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration

Le débat d'orientation budgétaire demeure un acte de cadrage général, ouvrant la période budgétaire, sans valeur absolue ni caractère décisionnel pour la suite des travaux de préparation dans le détail.

A- CONTEXTE GENERAL ET ENJEUX SOCIAUX

Le CCAS joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sociale de la commune. Dans un contexte économique et social tendu, il est impératif de consolider les actions en direction des publics vulnérables tout en assurant leur soutenabilité financière et de poursuivre la continuité des actions.

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 ont pour objectif de garantir le maintien et le développement de la qualité du service public et de l'accueil des usagers, afin d'assurer un accompagnement social individualisé, favorisant l'autonomie et le retour à une situation stabilisée des personnes accompagnées.

L'analyse des situations rencontrées fait apparaître des problématiques diverses, notamment liées aux ruptures familiales ou aux accidents de la vie. Ces situations fragilisent les ménages et impactent significativement leurs conditions de vie, en particulier en matière d'accès à l'alimentation, à l'énergie et aux loisirs.

L'objectif du CCAS pour 2026 est de conforter et pérenniser les actions mises en place depuis 2024 ainsi que de développer un axe orienté vers les familles et la parentalité.

En ce qui concerne le service de portage de repas à domicile, désormais intégré au budget principal, l'objectif pour l'exercice 2026 est de continuer à garantir le maintien de la qualité des repas destinés aux bénéficiaires, tout en veillant à la préservation de l'équilibre financier du dispositif.

B- RETROSPECTIVE 2025

1) Section de fonctionnement

1.1) Les recettes

Les recettes de fonctionnement du CCAS se composent principalement de la manière suivante :

- Subvention de la commune,
- La participation des bénéficiaires aux colis alimentaires,
- La participation des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile,
- Des dons.

1.2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se présentent comme suit :

- Rémunération de l'agent,
- Prévoyance de l'agent
- Aide alimentaire : fournitures en alimentation (auprès de la banque alimentaire principalement) ou produits d'hygiène,
- Service de portage de repas à domicile à destination des seniors de la commune,
- Organisation de la semaine bleue,
- Goûter de Noël des Aînés,
- Réalisation des colis de Noël pour les personnes âgées isolées,
- Organisation d'actions en lien avec l'actualité (Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Journée Nationale et Mondiale en faveur du don d'organes),
- Cotisations auprès des assurances,
- Adhésions à l'UNCCAS et au FDAS,
- Aides et Secours d'urgence,
- Subvention aux associations à caractère social,
- Amortissements.

1.3) Les effectifs

Une chargée des affaires sociales a été recrutée en mars 2024 afin d'assurer le bon fonctionnement administratif et financier du CCAS et de contribuer au déploiement de la politique sociale portée par la collectivité, notamment à travers la mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux approuvée par le conseil d'administration.

2) Section d'investissement

1) Les recettes

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de l'excédent antérieur reporté et des amortissements.

2) Les dépenses

Un prêt de 313 € a été octroyé auprès d'un bénéficiaire.

C- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1) Les recettes et dépenses de la section de fonctionnement

1.1) Priorité d'action

En réponse aux enjeux identifiés, le CCAS orientera son action autour des axes suivants :

- Organisation et mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux, conformément aux obligations réglementaires, à la suite des élections municipales de 2026,
- Poursuite des aides sociales directes afin de soutenir les publics précarisés (Stabilisation du budget des aides facultatives et obligatoires),
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées isolées (Maintien à domicile, portage de repas, veille active.)

1.2) Stratégie financière

- Recettes et dépenses de fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement pourront évoluer afin de répondre aux enjeux identifiés.

▪ Les dépenses

- Maintien des dépenses à un niveau globalement constant pour les actions habituellement menées par le CCAS et destinées à être reconduites, telles que la Semaine Bleue, Octobre Rose, avec cependant une réflexion à mener sur le goûter des aînés.
- Equilibre des dépenses et recettes dans le cadre du portage de repas.

▪ **Les recettes**

- Recettes du portage de repas : un marché a été conclu pour 4 années à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du service de portage de repas à domicile.
- L'augmentation du prix de facturation aux bénéficiaires pour l'année 2025 consécutive à l'augmentation des tarifs du prestataire a permis de stabiliser l'excédent,
- Stabilité de la subvention communale qui soutiendra particulièrement la prise en charge de l'agent, pourra varier en fonction des actions qui pourront être proposées par l'agent en fonction des besoins repérés en lien avec la restitution de l'analyse des besoins sociaux.

- **Les recettes et dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses réelles sont prévues dans le cadre de l'équilibre budgétaire, notamment pour continuer d'équiper l'agent recruté, et pour permettre de faire bénéficier de prêts les usagers qui seraient en difficulté.

Les recettes seront constituées des amortissements, du solde du remboursement des emprunts octroyé en 2024 et 2025 à deux administrés et de l'excédent reporté.

Conclusion :

Le présent rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 expose les choix stratégiques du CCAS en vue de répondre de manière efficace aux besoins sociaux des administrés. Il a pour objectif de concilier solidarité locale et équilibre budgétaire, en favorisant des actions ciblées et durables.

Le débat d'orientation budgétaire permettra d'affiner ces orientations avant la présentation du budget primitif.

Aucun emprunt n'existe sur le budget de cet établissement public et il n'est pas envisagé d'en souscrire.

L'épargne d'une structure correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, appelée aussi "autofinancement brut" ; l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

A court et moyen terme, l'épargne dégagée sur le budget principal devrait rester stable.